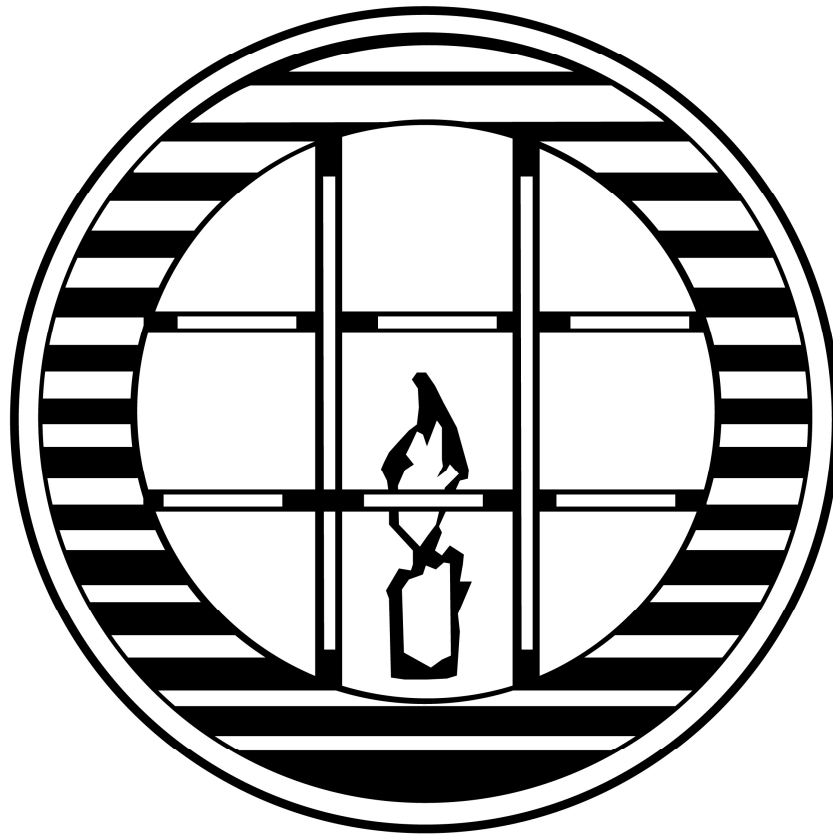


**Association Marocaine des Droits Humains  
Bureau central**



**Rapport sur les violations des droits humains  
dont été victimes les activistes du Mouvement du 20 février et des  
organismes qui le soutiennent  
-12 juillet 2011-**

## **Rapport sur les violations des droits humains dont ont été victimes les activistes du Mouvement du 20 février et des organismes qui le soutiennent**

Notre pays a connu le 20 février 2011 un événement historique qui s'est manifesté par le déclenchement effectif, grâce à l'initiative de jeunes marocains, du Mouvement du 20 février, dont le but est la consolidation de la lutte contre le despotisme, les malversations, l'injustice et le népotisme. De même, le Mouvement du 20 février lutte pour la liberté, la dignité, la citoyenneté, la démocratie, la justice sociale, le respect des droits humains et une vie décente pour l'ensemble des citoyens.

L'Association Marocaine des Droits Humains ainsi que de nombreuses organisations politiques, syndicales, droits-humanistes, de la jeunesse, des femmes, culturelles, associatives et d'autres potentialités, ont apporté leur soutien, ainsi que leur engagement effectif dans la préparation des premières manifestations du 20 février.

Pour rappel, les revendications du Mouvement du 20 février, comme elles ont été précisées par ses représentants lors de la conférence de presse organisée par les organisations droits-humanistes le 17 février 2011, au siège central de l'Association Marocaine de Défense des Droits de l'Homme, se résument ainsi :

- La promulgation d'une constitution démocratique qui traduit la réelle volonté populaire ;
- La dissolution du gouvernement et du parlement avec la constitution d'un gouvernement de transition provisoire pour exécuter la volonté populaire ;
- Une justice autonome et intègre;
- Le jugement des personnes impliquées dans les malversations, dans l'abus de confiance et dans le pillage des biens de la nation.
- La reconnaissance de la langue amazigh en tant que langue officielle à côté de la langue arabe et donner l'intérêt aux particularités de l'entité marocaine tant en ce qui concerne la langue que la culture et l'histoire;
- La libération de tous les détenus politiques, des détenus d'opinion et le jugement des responsables de ces actes répressifs ;
- Garantir les conditions d'une vie décente et surtout en ce qui concerne :
  - + L'intégration immédiate et globale des enchômagés dans les structures la fonction publique;
  - + La garantie d'une vie décente en mettant fin aux causes de la cherté de la vie et en augmentant le salaire minimum;
  - + La garantie de l'accès de tous les citoyens aux services sociaux et leur amélioration de leur rendement;

Cependant, les autorités officielles – contrairement aux conventions internationales et à la législation locale – qui sont censées garantir le droit à la manifestation pacifique, ont réprimé ce Mouvement avant même son déclenchement avec tous les moyens : intimidation, falsification et dénigrement de l'image des jeunes du 20 février, pour tenter de tourner l'opinion publique nationale contre eux. N'ayant pas pu stopper le Mouvement, les dites parties ont recouru à tous les moyens de répression tant psychologique que physique sans hésiter de porter atteinte au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la sécurité personnelle des jeunes et des forces qui les soutiennent. et en les rouant de coups de matraque, les piétinant, leur brisant les os, les insultant, les humiliant. Ces dites parties ont même parfois eu recours aux gangs de mercenaires (baltajias) pour accomplir ces atteintes graves en dehors de toute légalité. Ceci, sans parler des arrestations et des jugements sommaires, avec le contrôle des déplacements des militantes et militants. Sans parler aussi des interventions violentes et musclées, en violation grave de la législation locale et internationale, pour la dispersion des rassemblements pacifiques.

A signaler que le but essentiel de ce rapport préliminaire est avant tout d'attirer l'attention et de dénoncer des atteintes multiples aux droits de l'homme, dont sont victimes les jeunes et les militants des organismes qui soutiennent le Mouvement du 20 février. Ce rapport préliminaire se base essentiellement sur les rapports des sections de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme et ceux des militants des organisations qui soutiennent le Mouvement du 20 février, ainsi que d'autres sources sérieuses. D'autre part, ce rapport vise à contre carrer la désinformation utilisée par les médias officiels, relative à ces violations afin d'informer l'opinion publique nationale et internationale.

Eu égard au nombre important de ces atteintes et leurs diversités, il est certain que ce rapport préliminaire, ne peut prétendre couvrir l'ensemble des cas et situations. Mais nous continuons à grouper et collecter toutes les atteintes pour les publier ultérieurement.

Les atteintes observées jusqu'au 13 mars 2011 sont comme suit :

## Tableau des violations

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
26/02/2011	Répression des manifestants lors d'un sit-in	Les manifestants	Coordination d'Agadir de la jeunesse du 20 février	Forces d'intervention rapide	Agadir	Utilisation disproportionnée de la force et blessure d'une trentaine de manifestants, dont quatre ont été admis à l'hôpital dans un état grave. Arrestation d'un manifestant.
26/02/2011	Répression d'un un sit-in de la jeunesse du 20 février et intervention sauvage contre plus de 100 manifestantEs.	Listes préliminaire: Rabiâ Haouari, Abderrahim ElKachi, Naoui Fayçal, Boutaina Elmakoudi, Abdellah Afou, Saïd Haddad, Mohamed Elouassi, Ali Outchraft, Ahmed Bijari, Loubna Arkhaoui, Abdelghani Benoussi, Samira Abid, Elmaniri Mustapha, Ibrahim Boulid, Mohamed Aboud, omar Souani, Jihane Elmanzli, Younès Kamal, Youssef Oussaïh, Elkabbaj Mohamed Amine, Abderrazzak Elmouzaki, Sadik Mae Elaïnaine, Hamid Akdid, Mohamed Akyoud, Khadija.	Mouvement du 20 février Agadir	Les forces d'intervention rapide	Agadir	Cette intervention sauvage a entraîné des blessures dans les différentes parties du corps, des fractures au niveau du bras (Youssef Oussaih), du nez (Boutaina El Makoudi). Plus de 40 blessés ont été transférés aux hôpitaux d'Agadir et Inezgan.
20/05/2011	Intervention musclée pour interdire la marche qui devait partir du quartier Hay Dakhla. Des témoins oculaires ont vu Laânigri qui dirigeait en personne la répression sauvage dans ce quartier et quartier Salam. Lors de ces interventions, 2 jeunes sont blessés.	Les jeunes blessés sont: Ali Outcherraft Ali Boulhina	Mouvement du 20 février Agadir	Les forces de l'ordre	Agadir	
26/05/2011	Perquisition du domicile d'un member du Mouvement du 20 février et de la Jeunesse de la Voie Démocratique à 21 h 30 par les forces de répression à Hay Dakhla et ont terrorisé ses colocataires en prenant leurs numéros de CIN et en fouillant sa chambre. Il a été soumis à des provocations de la part de policiers en civil.	Ali Outcherraft	Mouvement du 20 février		Agadir	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
29/05/2011	Les forces de répression ont encerclé Hay Dakhla le lieu de départ de la marche du Mouvement du 20 février. Les manifestants ont changé leur point de départ dans le même quartier avant l'intervention des forces répressives armées de gourdins et les pourchassaient dans les rues. Plusieurs protestataires ont subi des blessures plus ou moins graves.	Manifestants du Mouvement du 20 février	Mouvement du 20 février	Différentes forces de répression	Agadir	
06/05/2011	Arrestation de l'activiste du mouvement du 20 février	Abderrahim Ouahman	Mouvement du 20 février	Les gendarmes	Aït Amira	
20/02/2011	A la suite du mouvement de protestation	Liste des personnes mortes calcinées: Nabil Jaâfar: 19 ans Imad El Qadi: 18 ans Jaouad Benkaddour : 25 ans Jamal Salmi: 24 ans Samir Bouazzaoui: 17 ans.	Des citoyens	Selon la version officielle, elles ont été trouvées calciner dans l'agence bancaire de la Banque populaire.	Al Hoceima	La société civile réclame que les enregistrements des caméras de la banque soient visionnés pour dévoiler la vérité.
20/02/2011	Arrestations à la suite du mouvement de protestation	Saïd El Ahmadi - Ilias El Kamili, Fayçal Benahmed, Mohamed Bouïchi, Abdelmjid Elomari, Jamal Ousaïd ben Abdelmalek, Abdelkader Oulad Abdelmalek, Achraf Sahraoui - Mohamed Ashad, Imad Azeroual, Fouad Ouled Abdenbi, Ahmed Laâmarti - Tarik Atourki, Nouredine Seddiki Hassan Boulaâyoun, Mohamed Aït Omar, Abdelfettah Afellah- Mohamed Afellah, Ahmed Ameziane- Rachid Achoukhi -Imad Benseddik-Taoufiq Takouki - Redouane ElBatmi- Nabil ElFassi	Des citoyens	Les forces de répression	Al Hoceima	
13/03/2011	Intervention des autorités de la ville de Berkane avec violence contre les manifestants du mouvement du 20 février les dispersant et les pourchassant dans les rues de la ville	Des manifestants	Mouvement des jeunes du 20 février Berkane	Les autorités locales	Berkane	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
26/05/2011	Bouarfa connaît depuis le mercredi 18 mai 2011 des tensions du fait des affrontements entre les jeunes et les forces de sécurité. Ces forces ont perquisitionné des domiciles et procédé à de nombreuses arrestations. Un sit-in a été organisé à place Tamallalt en parallèle avec le procès de 9 jeunes. Les forces de sécurité ont encerclé les manifestants et les ont battus, humiliés et arrêtés un manifestant en plus du secrétaire du Bureau de la section de l'AMDH qui suivait le procès en cours. Vers 19heures, El Mahjoub Channou, secrétaire du syndicat des employés de la Promotion nationale a été pour sa part enlevé.	Seddik Kabbouri secrétaire du Bureau de la section de l'AMDH et Coordinateur de la Coordination de Bouarfa et secrétaire général de l'Union locale de la CDT El Mahjoub Channou secrétaire du syndicat des employés de la Promotion nationale	Coordination de Bouarfa	Les forces de l'ordre	Bouarfa	Seddik Kabbouri a été présenté devant le tribunal le 28 mai: -Le tribunal a refusé la liberté provisoire de Kabbouri. -Il a joint les dossiers de Kabbouri et de Channou à celui des 9 autres détenus. Le 16/06/2011, pendant un procès qui a commencé à 14 heures du jeudi à 7 heures du vendredi 17/06/2011 pour prononcer les verdicts suivants: Seddik Kabbouri et El Mahjoub Channou : deux ans de prison ferme chacun ; Sept jeunes : 3 ans de prison ferme chacun ; Le huitième jeune : deux ans et dix mois de prison ferme.
21/05/2011	Suite à une marche organisée par des élèves, quatre d'entre eux ont été arrêtés et transportés à Er-Rachidia pendant la matinée.	Des élèves du Mouvement du 20 février	Mouvement des jeunes du 20 février	Les gendarmes	Boudnib/Er-Rachidia	
17/02/2011	Arrestation du jeune militant qui distribuait des appels aux citoyens pour leur participation aux manifestations du 20 février.	Saïd Sakhi	Jeune du mouvement du 20 février	Les forces de l'ordre	Casablanca	Il a été libéré après des heures et a été violenté et menacé. Sa famille a été contactée pour exercer à son encontre des pressions.
25/02/2011	Arrestation au centre de la ville de 11 jeunes dont trois filles du Mouvement du 20 février pendant la campagne de mobilisation pour la manifestation du 27 février 2011	Fatah Elaidi- Marouane Yousfi- Faïçal Merzak- Abdeslam ElJaouhari - Saoussan Bourhil- Amal Koumia-Moukhli Housni- Amine Elbakili-ElKartoumi Mourad- Dalal Amina- Zahira Haraka	Membres du Mouvement des jeunes du 20 février	Forces de l'ordre lors d'une ronde	Casablanca	Les jeunes ont été violentés et insultés. Amal Koumia, membre de l'AMDH section de Casablanca, a été arrêtée
13/03/2011	Des dirigeants du PSU ont été victimes de coups et d'actes d'humiliation et de séquestration de la part des forces de l'ordre qui ont encerclés le siège du parti à Casablanca	Des dirigeants du Parti Socialiste Unifié	Le Parti Socialiste Unifié	Les forces de l'ordre	Casablanca	Les coups, l'usage de la violence, le piétinement, les coups de pied, l'humiliation et des propos blessants et injurieux.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
13/03/2011	Arrestation de plus de 123 militantEs. Blessures de dizaines de personnes à des degrés de gravités différentes pendant un sit-in pacifique à Casablanca.	Liste préliminaire des détenus:Asaad Khattabi, Oussama Lakhlifi, Ahmed Mediani, Ali Oukadi, Mounaïm Ouhatti, Yahya Aït alkacim, Redouan Bercha, Bouabid Ould Daouiïa, Abdelkader Bouni, Thami Taghia, Hilal Mohamed, Mohamed Maânaoui, Rachid Safi, Younès Faridi, Younès Amine, Younès Idomar, Anas Idomar, Anas Chbaâ, Rachid Boukacim, Bettina Abderrahim, Mermouk Mustapha, Damoum Abderrahim, Khalid Bentaïb, Younès Sabghane, Redouane Sebghane, Bouchaïb Zaïd, Mohamed Salem, Boubker El Ounxhari, Yassine Hamyane, Abdellah Ouakif, Salah Lamaïzi, Houssam Ed-dine Majda, Saïd Benlamine, Aït Cheikh Youssef, Saâd Oudahrat, Oubach Abdeslam, Salem Farghyoune, Bakhout, Mohamed Maraji, Khalid Reda, Mohamed Farah, Farah Abderrazzak, El Hamraoui Mohamed, Yassine Hamyane, Rachid Saqi, Ouahb Kermane, Ahmed Fannaoui, Abdellah Bousaâdane, Abdellah Ouakik.	Mouvement des jeunes du 20 février et des acteurs politiques et droits-humanistes	Les forces d'intervention rapide	Casablanca	<b>Liste des blessés:</b> Mehdi Shairi, Mohamed Benyoub (ancien membre du Bureau central de l'AMDH), Abdellah Zaâzaâ, Saïd Chami, Mohamed Kerrou, Mehdi Sijami, Saïd Abahrach, Ali Benjelloun, Hassan Boussairi, Cheikh Elokadi, Mourad Moudaffar, Abdelaziz Lakraïdi, Abderrahim Mkatfi, Salah Farid, Ahmed Benjamdoun, Yassir Charak, Sara Soujar, Hassan Dafir, Abderrahim Moussaid, Driss Radi, Zouhair Lboulita, Ali Jouat, Adnan Barjani, Yassin Najah, Fouad Chtioui, Mouna Najah, Yassir Chourak. Youssef Marchane, Ibrahim Redouane, Adil Yousfi, Mohsine Laghdissi, Abdelhak Sabri et l'humoriste Ahmed Snoussi Bziz.
03/05/2011	Elle a présenté son passeport et sa carte de résidence à la police qui a fouillée ses bagages dans un isolement et par la suite, elle n'a pas pu récupérer ses documents et le responsable lui déclare qu'il les lui a rendus chose qu'elle n'arrivait pas à croire. Ainsi, ses bagages ont été transportés sans la militante qui a été forcée de rater le vol. Le responsable de la police a usé de toutes sortes de pressions pour la persuader qu'il les lui a remis.	L'étudiante Farah Abdelmoumni militante du Mouvement et membre de l'AMDH en France et fille de militants connus dans les milieux droits-humanistes nationaux et internationaux.	Mouvement des jeunes du 20 février au Maroc et en France	La police de l'aéroport	Casablanca	La militante a déclaré qu'elle a été interrogée sur ses liaisons avec le Mouvement du 20 février ce qui montre que la police voulait la terroriser et exercer des pressions sur la militante et ses parents pour mettre un terme leurs activités militantes. Deux lettres ont été adressées au ministre de l'Intérieur de la part du PSU et de l'AMDH.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
21/05/2011	7 militants ont été arrêtés alors qu'ils distribuait des des appels pour la marche du 22 mai à l'avenue Chajar à Sbata et ont été violentés après qu'ils ont été transportés par la police vers une destination non détermine.	7 militants	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Casablanca	
22/05/2011	De nombreux militants ont été sauvagement réprimés et transportés à l'hôpital. A sbata, plus de 90 militants ont été blessés à l'avenue Driss Harti quartier Chajar. Nombreux sont les militants arrêtés et répartis dans les différents commissariats (Dar al-Hamra à Hay Hassani et le 4 <sup>e</sup> arrondissement à Ben Msik).	Listes des détenus : Yassine Zat, Youssef Ankrîd, Nourdine Mohsine, Abderrazzak Serhani, Taoufiq Ikbâl, Brahim Radi, Abderrahim Mourid, Bouchaïb Zaid, Hicham Zine, Abdelhamid Chibl, Mohamed Loughlam, Abdeslam Baddi, Kiriani, Mustapha Saki, Mustapha Merzouki, Nourdine Kartaj, Annar Mustapha, Abderrahmane Aït Lahcen, Ahmed Faouzi, Abdelfettah Ammari, Mourad Ouahi, Abdessamad Nigh, Mohamed Hibal, Khalid Khadim, Hassan Mennani, Kamal Charkaoui, Ismaïl Rassil, Mohamed Karroumi, El Mehdi, Khalid Rida, Abdelouhed Yousfi, Oualid Asaad, Omar Rifai, Mourad Modhaffar, Omar Lahlou, Abdeljalil Ghila, Abdelmajid Razik, Hassan Biyar, Hassan Bella, Abdelkader Maghri, Abdelilah Garni. Liste des blessés : Abdelhakim Choukar : Fracture à la main, mâchoire et lèvres. Mustapha Saqi : double facture à la main. Nour Salam Kartaj : Fracture au pied. Abdellatif Boutega : fracture à la main. Abdelghani Ribouh : fracture à la main Al-Hachem Bejoua : Grave blessure à la tête Saïd Baroudi : fracture au pied Brahim Radi : fracture à la mâchoire Hamza Mahfoud : fracture à la main Rachid Nqizi, Abderrazzak Oujaghd, Mourad Rathoun, Abderrahim Mezzat, Mustapha Mermouk, Adil Karroumi, Rachid Idrissi, Abdelmajid Laâroussi, Fatmi Chourouk, Bouchra Sabir, Khadija Ghazine, Nadia Maaidin, Khadija Benjdida, Mohamed Mouradi, Bachir Bouzak, Abderrahim Alaoui, Mustapha Manzki, Karim Dilam, Lahcen Akdach.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Casablanca	Après l'agression, les blessés ont été transportés à l'hôpital Ben Msik avenue Nil.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
29/05/2011	<p>La zone de Sbata a été encerclée par les forces de sécurité la nuit du samedi 28 mai 2011 par les différentes sortes des forces de sécurité armées jusqu'aux dents et munies de mayens variés de locomotion.</p> <p>La 1<sup>re</sup> intervention a eu lieu à 17h 45. Les forces de répression ont pourchassé les militants dans les avenues et les rues du quartier Sbata. Des policiers qui réprimaient les protestataires ont été encerclés par les citoyens qui leur ont permis de sortir des foules indemnes.</p> <p>La répression n'a pas épargné ni les journalistes ni aucune tranche d'âge des citoyens participants ou nom aux marches. De nombreux citoyens sont blessés.</p>	<p>Liste des blessés :</p> <p>Saïd Bellamine : fracture à la main  Ayoub Moutwafi : Luxation au niveau de l'épaule.  Mounir El Kettaoui : Journaliste blessé  Abdelaziz Mazouzi : Blessures dans différentes parties du corps  Fatiha Moustadrif : Blessure dans le pied  Mohamed Balfoul : Blessures dans différentes parties du corps  Boubker Benjelloun : Blessure grave au niveau de la tête  Aït El Haj : Blessure au niveau de l'épaule  Abderrahim Rahmani : Blessure grave au niveau de la tête  Abdellah Zraïdi : Fracture au niveau de la main et blessures à la tête  Ainous : Blessures dans différentes parties du corps  Najm Douch : Blessures graves au niveau des membres supérieurs  Redouane Ben Khouya : Blessures au niveau de la tête et dans d'autres parties du corps.  Brahim Laghbar, Hafsa Takrouk, Hanane Elaslaoui et sa mère, Saâdia Jaghlali, Ahmed Moukhliis, Rachid Bazi, Ahmed Raïs, Hamza Mahfoud, Nabil Kouma, Bouchaïb Zaïd, Abdellatif Boutaka, Hicham Khattabi, Houcine Marar, Abdellah Mouaq, Mustapha Naciri, Khalid Ahmad, Abdelhamid Hilal, Naïma Aghrad, Najam Douichi, Abdelmjid Moujtahid, Abdelmjid Fafim, Saïd Radif, Brahim El Hani, Houcune Hadem.</p>	Mouvement des jeunes du 20 février	Les différentes sortes des forces de sécurité : les faucons, les forces Blair, anti-émeute, les forces auxiliaires, police en civil.	Casablanca	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
20/06/2011	Selon des témoins oculaires, un jeune du Mouvement du 20 février a été enlevé dans une Palio par la DGST vers 16h30mn du café Yasmina près du parc Yasmina avenue Rahal Meskini au centre de Casablanca.	Un jeune du Mouvement du 20 février	Mouvement des jeunes du 20 février	La DGST	Casablanca	
06/07/2011	Le siège du PSU, du côté de la rue d'Agadir à Casablanca, a été attaqué par des personnes armées par des couteaux, sabres, alors qu'il abritait l'assemblée générale du Mouvement du 20 Février ... Les assaillants ont essayé de s'introduire dans le siège, puis ils ont saccagé les vitres, fenêtres, portes ...	Le PSU et les jeunes du Mouvement du 20 février	Le Mouvement du 20 février	Les baltajis du makhzen	Casablanca	
10/03/2011	Intervention sauvage à l'encontre des militants et des familles de détenus ce qui a entraîné l'arrestation du militant Mohamed Toubi porte-parole du Mouvement du 20 février à Chefchaouen puis transfert d'un manifestant dans un état critique à l'hôpital Mohamed V	Mohamed Toubi, Mokhtar Elmanoudi	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Chefchaouen	
21/05/2011	Les forces de répression ont intervenu violemment pour évacuer les manifestants du Mouvement du 20 février. On dénombrait 57 blessés plus ou moins grièvement dont certains ont été transportés à l'hôpital en plus de 10 arrestations. Des affrontements éparpillés dans la ville.	Parmi les blessés Lotfi El Hazhaz	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Chefchaouen	
27/05/2011	Alors que le Conseil d'appui et des membres du Mouvement du 20 février étaient en réunion au siège de l'USFP, les forces de l'ordre ont encerclé le siège interdisant à toute personne de quitter les lieux durant 3 heures.	Les membres du Mouvement du 20 février et les membres du Conseil d'appui au Mouvement.	Les membres du Mouvement du 20 février et les membres du Conseil d'appui au Mouvement.	Les forces de l'ordre	Chefchaouen	
27/05/2011	En liaison avec l'affaire de l'Imam de la mosquée Al-Sounna qui, lors de sa prêche, a félicité les révolutions arabes et le Mouvement du 20 février et du soutien que lui ont réservé les habitants de la ville et les jeunes du Mouvement du 20 février, deux marches pacifiques ont été organisées pour protester contre la décision de sa mise à pied. Les forces de répression avec des chiens police ont mené une rafle et arrêté des citoyens alors qu'ils se dirigeaient vers la mosquée pour la prière.	Arrestation de deux citoyens : - Un membre du Mouvement du 20 février - Un membre du Conseil local d'appui au Mouvement du 20 février	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Chefchaouen	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
11/05/2011	Vers 10 h du matin, un jeune du Mouvement du 20 février a été enlevé, drogué et emmené à la forêt Haouzia à 10 km d'El Jadida. Menotté, il a subi un interrogatoire sur le Mouvement du 20 février et sur quelques jeunes et des questions politiques telle la position vis-à-vis du régime... Il a été torturé et menacé d'encourir des accusations pénales et de mettre un terme à son avenir scolaire s'il continue dans le Mouvement.	Jeune du Mouvement du 20 février	Mouvement du 20 février	La police secrète	El Jadida	Vers 14 heures, il a été relâché et laissé seul dans la côte d'al Haouzia.
22/06/2011	Alors que le Mouvement du 20 février, soutenu par les composantes du Conseil d'appui, organisait un sit-in au quartier populaire Saâda vers 19 h, ils ont été agressés par les baltajis du makhzen dirigés par la Caïd du 4e arrondissement, des éléments de la police secrète et des mokaddems. Les baltajis ont attaqués les militants par des coups de poing; il lançaient sur les militants des tomates, des pierres, des pommes de terre... Malgré nos contacts avec les responsables de la sécurité présents sur les lieux, c'était en vain. Ils répondaient que c'est question de liberté d'expression ce qui a donné encore plus de courage aux baltajis aidés par des éléments du makhzen et surtout l'un des mokaddems du 4e arrondissement qui lançait aussi des pierres vers les protestataires.	Plusieurs militantEs du Mouvement ont été plus ou moins gravement blessés et notamment : Zineb, Meriem, Wafae, Et les militants Redouane, Hamza, Mohsine, ... Des membres des composantes d'appui au Mouvement : Mohamed Bouziani membre du Comité local de la Voie démocratique qui a été transporté à l'hôpital après sa chute par terre durant une demi heure, Hamid Abou al Fadl et Mohamed Belbaraka membres du PDU Abderrahim Sioui président de la section de l'AMDH, Abderrahim Chahbi du parti al Oumma.	Mouvement du 20 février	Les baltajis du régime	El Jadida	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
03/07/2011	Toutes les actions militantes du Mouvement du 20 février sont systématiquement assiégées par les baltajis sous la direction de personnes connues avec en tête Nour Eddine Lamkhayar président de la commune de Oulad Hsain, Abdelfettah Tanouri, Mohamed Chaouen, le nommé Mounir fonctionnaire à la faculté des sciences, le nommé Mustapha connu par Ould Kouiyas... Les militants du Mouvement du 20 février sont attaqués par les baltajis qui utilisent des bâtons, des pierres, des tomates, des pommes de terre, des œufs. Ils insultent les militants et leur confisquent les banderoles et les équipements, les mégaphones, les appareils photographiques, les téléphones portables,... Parmi les responsables sécuritaires qui assistent et dirigent ces exactions, nous citons le caïd du 2 <sup>e</sup> arrondissement, certains mokedems et des policiers en civil.	Les militants du Mouvement du 20 février et des forces d'appui au Mouvement	Mouvement du 20 février	Des responsables sécuritaires et les baltajis	El Jadida	Une lettre a été adressée à Mme la Présidente de l'AMDH, A messieurs le Ministre de l'Intérieur, le Président du Conseil national des droits humains, le Chef de la sûreté provinciale.
20/02/2011	Arrestations à Fès de 22 étudiants pour leur participation aux marches du 20 février divisés en deux groupes qui seront présentés devant le tribunal séparément avec des accusations différentes	Liste des étudiants qui seront jugés le 02/03/2011: Rachid Kamal, Rachid Moujahid, El Alami Chantoufi Taoufiq, Youssef Zamzam, Ismaïl Bennani, Merzouk Al Issa, Bachir Mhamdi, Abdelfettah Salem, Abderrahim El Ghallouch, Adil Mernissi.	Etudiants de l'université Mohammed ben Abdellah	Les forces de répression	Fès	Les détenus ont été sauvagement torturés et ont subi de longs interrogatoires sous la torture et ont été privés de toute nourriture et de boissons.
16/05/2011	Le Président et le vice-président de l'AMDH ont été intentionnellement et sauvagement agressés par les forces publiques pendant la marche du Mouvement du 20 février. Abdelmajid Lotfi a été blessé à la tête et transporté évanoui vers 22 heures à l'hôpital universitaire de Fès	Le président de l'AMDH : Khalid Abd El Moumen Le vice-président de l'AMDH : (Abdelmajid Lotfi) : Blessure grave à la tête Khadija Hmimiss (55 ans): blessée deux points de suture au niveau de l'oreille Deux filles de Khadija Hmimiss agressées violemment.	Conseil d'appui au Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Fès	
20/05/2011	Suite à l'intervention des forces de répression de nombreux étudiants et d'autres citoyens ont été torturés physiquement et psychologiquement et plus de 40 parmi eux arrêtés puis relâchés sauf une étudiante et un étudiant.	Les étudiants : Mohamed Ghalout Fatima Zahra El Meklaoui	Citoyens dont les étudiants	Les forces publiques	Fès	Fatima Zahra El Meklaoui a été relâchée mais Mohamed Ghalout, il a été transféré à la prison d'Aïn Kadous

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
22/05/2011	La marche a été sauvagement réprimée par les forces publiques à Place Florence en face de l'usine Cotef. En conséquence, plusieurs jeunes du Mouvement du 20 février et d'autres citoyens ont été gravement blessés.	Détenus : Nabil Talha enlevé de l'hôpital et présenté au juge d'instruction de la cour d'appel de Fès le mardi 24 mai. Blessés : Membres de la section de l'AMDH à Fès: Saïd Bouali, Lahcen Stitou (caméra confisquée)/ Safsafi : fracture au pied / Oudghiri : Fracture triple au pied / Hayat El Bourkadi : Nerf de la main coupé. / Rachid Latif : Multiples contusions et blessures / Abdelali : Fractures aux deux pieds / Abdelhamid Mouine : main fracturée / Mohamed Adlouni : contusions dorsales / Hassan Idrissi : main fracturée et tête blessée / Un étudiant de la faculté des lettres Saïs : main fracturée / Fatima Zahra Kadouri : Blessure grave à la tête./ Arid : main fracturée / Mohamed Mellouki : contusions au niveau de la main et du dos. / Zouhair Laghrissi : Blessures graves au niveau du visage et des yeux (7 points de suture) / Adnane Moujahid : 3 points de suture à la tête. / Abderrahmane Zerriouh : 2 points de suture à la tête et blessures au niveau de la main et du dos Abderrazzak Ferchakhi : 5 points de suture à la tête / Ahmed Farat : 3 points de suture à la tête / Fadil Setti : fracture nasale Mohamed Meskini : fracture à la tête Ismail Ammouri, Abderrahim Laklati, Mohamed Naïji, Mustapha Allam, Azzeddine Slimani, Abdelhamid Mrabet. Appareils et bien confisqués : 2 appareils photographiques, 4 téléphones portables, Toutes les banderoles et drapeaux.	Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Fès	
21/06/2011	Des membres du Mouvement du 20 février ont été agressés par des voyous (baltajis) sous la solde du maire de la ville Hamid Chabat avec la coopération des autorités locales pendant que les militants du Mouvement menaient une campagne de mobilisation en distribuant des tracts incitant au boycott du projet référendum sur le projet de constitution. .	Activistes du Mouvement du 20 février : Ismail Ammouri : Blessures graves au niveau de l'œil et du pied. Les activistes du Mouvement ont été injuriés.	Mouvement du 20 février	Des voyous (baltajis) commandés par le maire de la ville Hamid Chabat en coopération avec les autorités locales.	Fès	
27/06/2011	Les deux étudiants Mohamed Fenani et Bilal Bahammi, membres de la Jamaâ Adl wa-l-Ihsane ont été arrêtés alors qu'ils distribuaient des appels émis par le Conseil national du département politique appelant au boycott du projet référendum sur le projet de constitution offerte. Après l'agression, les deux membres de la Jamaâ ont été conduits dans une voiture de police (route de Séfrou) et relâchés.	Mohamed Fenani et Bilal Bahammi, membres de la Jamaâ Adl wa-l-Ihsane à Fès	la Jamaâ Adl wa-l-Ihsane à Fès	Les forces publiques	Fès	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
27/06/2011	<p>Une bande de voyous (baltajis) portant des masques ont agressé un étudiant membre du Mouvement du 20 février au quartier de bidons-villes Lido sis près de de l'université Dhar Mehraz.</p> <p>Selon des témoins oculaires, l'étudiant a été encerclé par 4 voyous masqués le battant sur toutes parties du corps et tirer et l'un d'entre eux a retiré une épée et l'a blessé gravement au visage et son oreille gauche coupée en deux ce qui a nécessité une opération chirurgicale urgente et 20 points de suture.</p> <p>Cette agression a été suivie quelques minutes après par une attaque perpétrée contre la cité universitaire par des centaines d'éléments armés d'épée, de pierres et de cocktails Molotov et donc des affrontements sanguinaires durant toute la nuit entre les étudiants et les baltajis.</p>	<p>L'étudiant Mohamed Rifi université Dhar Mehraz et membre du Mouvement du 20 février à Fès a été agressé.</p> <p>D'autres étudiants</p>	Mouvement du 20 février	Des voyous (baltajis) commandés par le maire de la ville Hamid Chabat en coopération avec les autorités locales.	Fès	
25/02/2011	Arrestations au sein des manifestants	Mohamed Laâouinate Hamdi Kridouch Salah Birouk	Membres du Mouvement des jeunes du 20 février	Forces de Police	Goulmime	
21/02/2011	Répression d'une marche pacifique revendiquant la libération des élèves détenus à Hoceima	<p>Elèves des lycées Imzouren et Moulay Ismaïl</p> <p>Noms de quelques détenus: Khalid ElGhalizouri, .Amal ElMaâraoui, Amine Benmoussa/ Slimane ElHadouchi, Mourad Lemrabet, Bachir Hajji, Ibrahim Elhaddadi, Abdelmjid Elhaddadi Abdelhamid Halifi, Mhamed ElHalfioui, Mohamed Saïd Derrazi / Mohamed Sbaï, Abdelhak Chtioui / Slimane Ziani.</p>	Elèves des lycées Imzouren et My. Ismaïl	Forces d'intervention mobile	Imzouren	Usage à l'aveuglette et intensément de balles en caoutchouc et de bombes lacrymogènes avec sauvagerie en plein quartiers résidentiels causant l'asphyxie de citoyens au sein de leurs foyers.
27/02/2011	Encerclement total de la place pour empêcher les citoyens de rejoindre le lieu de la manifestation	Les jeunes du 20 février		Les forces de sécurité	Kalaât Seraghna	Altercations entre les manifestants et les forces de répression qui provoquaient continuellement les citoyens. Les Mokadems et les chioukhs accompagnés d'éléments des services de renseignements ont terrorisé les familles de la jeunesse du 20 février les informant que leurs enfants sont recherchés.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
17/02/2011	Arrestation de deux jeunes militants qui distribuait des appels aux citoyens pour leur participation aux manifestations du 20 février.	Oussama Tsioussa et Walid Hasdou	Mouvement des jeunes du 20 février Kénitra	Les forces de police	Kénitra	Libérés après des heures, ils ont été violentés et menacés. Leurs familles ont été contactées par les autorités qui ont exercé à leur encontre des pressions.
27/02/2011	Arrestations de 15 militants du Mouvement du 20 février.	Hafid Zempression i, Saïd Zouhri, Othman Rkini, Ismaïl ElKomra, Khalid Srissef, Hicham Merzouk, Zouhair Niyya, Jaouad Elhiki, Ibrahim El Kalai, Achraf, Moughit	Mouvement des jeunes du 20 février Kénitra	Les forces de police	Kénitra	Six militants ont été libérés et 11 autres sont toujours en état d'arrestation.
26/05/2011	Agression d'activistes du Mvt du 20 février dans la zone d'Ouled Oujih alors qu'ils distribuait des tracts appelant à la marche.		Mouvement des jeunes du 20 février Kénitra	Les forces de police	Kénitra	
28/05/2011	L'appareil répressif a réprimé sauvagement la marche pacifique du Mouvement du 20 février à Ouled Oujih organisée à partir de 19h30 et à entraîné de nombreux blessés parmi les protestataires et plus de 13 arrestations. Les forces de répression ont fait usage de gourdins et des vases arrachés par les forces de l'ordre de la devanture des cafés pour les lancer sur les protestataires. Le nombre des blessés était de l'ordre de 25 dont 2 femmes. Les forces de l'ordre ont enlevé des jeunes et les ont conduits à la forêt Fouarat et les ont violentés sauvagement puis relâchés.	De nombreux blessés et plus de 13 citoyens arrêtés dont un étudiant Younès Tir.	Mouvement des jeunes du 20 février Kénitra	Les forces de police, les forces auxiliaires et des policiers en civil.	Kénitra	
19/06/2011	La manifestation organisée par le « Mouvement du 20 février, le Peuple veut le changement » a été encerclée à Place Bir Anzarane par des centaines des forces de répression renforcées par des baltajis avec des tambours et trompettes, les photos du Roi, les drapeaux du pays, ainsi que des chauffeurs de grands taxis bloquant ainsi la marche. Les manifestations du Mouvement du 20 février ont été agressés.	De nombreux jeunes du Mouvement du 20 février ont subi des blessures dont deux graves ayant nécessité une hospitalisation. Il s'agit de : Hafid Zamri Abdellah Chkiria	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression et leurs vassaux	Kénitra	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
23/02/2011	Interdiction d'un rassemblement en solidarité avec le peuple Libyen	Association Marocaine des Droits Humains à Khémisset	Les militantEs de l'AMDH et de la société civile à Khémisset	Les Compagnies mobiles d'intervention (CMI), les forces auxiliaires et différents services de renseignements	Khémisset	Descente massive dans la ville de renforts inhabituels constitués d'un très grand nombre des forces de répression constituées des CMI, des forces auxiliaires et de tous les services de renseignement et qui ont mené une campagne diffamatoire visant à semer la terreur parmi les habitants et demandant aux commerçants de fermer leurs commerces et donc la ville a vécu dans un état d'exception extrême.
23/02/2011	Interdiction d'un rassemblement de protestation à Khémisset	Liste des détenus: Anouar Bjaoui, Abdelhak Lagrioui, Saïd Bouchemmama, Yassine El omari, Mounir Mhanna, Adil El Khoumsi ben Mohamed, Majid Benthami ben Mohamed, Yassine Benachir ben Abdellah, Soufiane Ahanach, Mohamed El Ferjani, Anas Nouri, (mineur), Bilal Ikkou ben Mohamed (mineur), Saïd Abdelmoula ben Lahmidi, Nabil Touhtouh ben Jillali, Mohamed El Boukhari ben Abdeslam, Mohamed ben Bouazza, Ahmed Qallouz, Ahmed Es-Sersah, Benaïssa Hammaz.	Des manifestants protestant contre les conditions sociales et économiques désastreuses	Les compagnies mobiles d'intervention	Khémisset	Arrestation d'un groupe de personnes ayant appelé à ce sit-in et intervention des forces de répression par des bombes lacrymogènes. Plusieurs jeunes ont été arrêtés loin du lieu éventuel du sit-in et certains parmi eux ont été terrorisés et arrêtés dans le foyer familial.
13/05/2011	Arrestation d'un jeune militant membre du Mouvement des jeunes du 20 février de Marrakech, de l'ANDCM de Marrakech à 10 h 30 du matin à la suite d'un contrôle d'un bus en direction de Fès. La police a affirmé à l'AMDH de Khémisset qu'il était recherché.	Le jeune Othmane Chouini	Mouvement des jeunes du 20 février de Marrakech	La police judiciaire	Khémisset	Après sa visite par l'AMDH section de Khémisset et suite à la vérification des documents actualisés, il s'est avéré que l'affaire ne tient plus. Le militant a été relâché le soir et a assisté à une réunion du Mouvement des jeunes du 20 février et s'est dirigé vers Fès.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
24/02/2011	/es forces d'intervention rapide et les forces auxiliaires ont envahi les quartiers populaires tout en humiliant et terrorisant les citoyens pour les dissuader de rejoindre ou de participer au sit-in. L'encerclement du siège local de l'AMDH à Khénifra pour empêcher les jeunes du Mouvement du 20 février de rejoindre le sit-in de protestation	Les habitants de quartiers populaires Membres du Mouvement des jeunes du 20 février	Mouvement des jeunes du 20 février	Les Compagnies mobiles d'intervention et les forces auxiliaires	Khénifra	Mobilisation inhabituelle des forces de sécurité publiques et secrètes
19/04/2011	A 23h 40mn, au quartier la Syrie, n° 1, le membre du Mouvement du 20 février le jeune Abdelilah Kaddouri a été lâchement agressé.	Le jeune Abdelilah Kaddouri	Mouvement des jeunes du 20 février	Trois policiers en civil (l'un sur un scooter, les 2 autres dans une voiture de police), l'un d'eux est très connu de couleur brun, corpulent et porte un gros bâton blanc.	Khénifra	
13/03/2011	Interdiction du sit-in prévu par le Mouvement du 20 février à la Place Elmoujahidine à Khouribga et arrestation de 12 activistes du Mouvement.	Des manifestants Mouvement des jeunes du 20 février	Coordination du 20 février à Khouribga Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité	Khouribga	Occupation et encerclement de la Place et fermeture de toutes les issues qui y mènent et interdiction aux gens de s'y rendre.
20/02/2011	Plusieurs jeunes ont été arrêtés loin des lieux des événements (près du lieu du travail, près de la caserne militaire, devant M. Ali Boughaleb).	Liste des arrestations : Bilal Souna, Yassine Mourabit, Slimane El Abbassi (souffre d'un traumatisme mental), Jaouad Chentouf, Mohamed Toudi, Ayoub Mansouri, Mohsine Tahiri, Larbi Lacridi.	Jeunes du Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Ksar El Kébir	Signature des PV par l'usage de la force ou de pressions différentes. Les PV attestent de plusieurs violations objectives et de forme. La 1 <sup>re</sup> date du procès est fixée pour le 14 avril puis reportée au 28 du même mois...
27/02/2011	Enlèvement et arrestation	Elayachi Ryahi	Le président de l'Association des fidèles aux droits humains	Les forces de police	Larache	La cour de Tanger l'a acquitté le 12 avril 2011

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
26/05/2011	Un élève a été agressé par 6 policiers en civil qui lui ont laissé une lettre lui annonçant d'aviser ses amis qu'ils leur réservent plus que s'il a eu. Il a été agressé pour la deuxième fois.	L'élève Abdessamad Sitaoui	Mouvement du 20 février	Les forces de sécurité	Laâzib (Lakliâ sud du Maroc)	
17/02/2011	Arrestation de deux jeunes militants qui distribuait des appels aux citoyens pour leur participation aux manifestations du 20 février.	Sanae Zrikem et Badr Arich	Jeunes du Mouvement du 20 février	Les forces de l'ordre	Marrakech	Après des heures de violence, de menace, ils ont été libérés. Leurs familles ont été contactées pour exercer à leur encontre des pressions.
23/02/2011	5 jeunes ont été arrêtés au quartier Daoudiyate alors qu'ils distribuait des appels au sit-in.	Loubna Faïz, Fatima Zahra Afaryat, Jalal Qotbi, Abdelkrim Filali et Abdelhak Talhaoui..	Membres du Mouvement du 20 février	Les autorités locales	Marrakech	Les chefs d'accusation: instigation à la violence, la subversion, l'humiliation de fonctionnaires publics. Le procès de Loubna Faïz, Fatima Zahra Afaryat, Jalal Qotbi a été reporté du lundi 7 mars au 21 mars devant le tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Marrakech. Abdelhak Talhaoui est présenté devant la cour pénal. Abdelkrim Filali a été relaxé. Le procès de Loubna Faïz, Fatima Zahra Afariat et Jalal Qotbi a été reporté du 7 au 21 mars au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Marrakech.
24/02/2011	Arrestation lors de la distribution d'appels à la manifestation	Larbi Jeddi	Membre du 20 février et militant de l'Association Nationale des diplômés chômeurs	Les autorités locales	Marrakech	
24/02/2011	Lors de la réunion des membres du Mouvement du 20 février les forces de sécurité ont encerclé le siège du Parti Socialiste Unifié (PSU) à Marrakech	Membres du Mouvement des jeunes du 20 février	Mouvement des jeunes du 20 février	Les autorités sécuritaires	Marrakech	
25/02/2011	Arrêté dans un cybercafé au quartier Daoudiyate.	Naceur Hsain	Membre du Mouvement du 20 février	Les autorités locales	Marrakech	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
25/02/2011	Heurt par deux motos de faucons de la police et enlèvement dans une voiture civile vers une direction inconnue. L'activiste a été roué de coups et humilié par des propos blessants et injurieux.	Lahcen Bahamou	Activiste Amazigh	Les agents de police	Marrakech	
27/02/2011	Présentation de cinq détenus au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance inculpés de détérioration de d'établissements publics, jet de pierres contre les forces de police, distribution de tracts.	Jalal Qotbi, Loubna Aferiat, Fatima Zahra Fayez, Mohamed Larbi Jeddi, Nacer Hsaïn	Mouvement des jeunes du 20 février Marrakech		Marrakech	Poursuites à l'encontre des prisonniers du Mouvement du 20 février pour délits devant la cour d'assises.
06/03/2011	Répression d'un sit-in et intervention violente des forces d'intervention rapide contre des manifestants à la Place Koutoubia près de Jamaâ Elfna. L'intervention des forces de répression a entraîné de nombreux blessés graves parmi les manifestants hommes et femmes. 8 personnes ont été arrêtées.	Violence contre de nombreux manifestants 8 personnes ont été arrêtées.	Mouvement des jeunes du 20 février Marrakech	Les forces d'intervention rapide	Marrakech	Les 8 militants arrêtées ont été libérés après.
09/03/2011	Arrestation devant son domicile.	Hicham Meskini	Militant du Mouvement du 20 février et membre du Comité préparatoire de la section de l'Association nationale des diplômés chômeurs à Marrakech	Éléments de la DST	Marrakech	Surpris par l'encerclement de son domicile, 4 voitures banalisées de la DST et 5 scooters. Son dossier a été ajouté à ceux des cinq détenus du 23 février et sera présenté devant le tribunal le 21 mars 2011.
08/05/2011	Un groupe de jeunes ont voulu occuper la place devant le tribunal pendant 24 heures en guise de revendication de la libération des détenus suite à la marche nationale.	Arrestation de 8 jeunes : Soufiane Chagoura – Yasser Charik – Youssef Aâroui – Faïssal Marzak – Larbi Habbach – Abdelhakim Khoumini – Abdelfettah Aït Baha	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité	Marrakech	Libération de tous les détenus après plus de quatre heures d'arrestations suite à l'intervention du Bureau de la section de l'AMDH de Marrakech auprès de la préfecture de police.
06/06/2011	Alors qu'il essayait d'éclaircir les positions du Mouvement du 20 février à des gens qui voulaient s'enregistrer pour le vote, les CMI ont reçu l'ordre de leur chef pour violenter Youssef et son cousin sauvagement.	Youssef Boumshouli et son cousin	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression	Marrakech	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
27/02/2011	Interdiction d'une marche de protestation pacifique .Les citoyens ont été violentés et insultés. Des	Les participants à la marche Les membres de l'AMDH arrêtés : Ibrahim Nafaï, Ammar Elouafi, Mouha Oukhsass, Mustapha Chemass	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de police et les forces d'intervention rapide	Meknès	
28/04/2011	Les forces publiques ont réprimé violemment les étudiants au sein de la cité universitaire et ont perquisitionné les domiciles des quartiers voisins. Arrestations parmi les étudiants torturés dans les voitures et les postes de police.	Les étudiants des facultés des sciences et des lettres de l'université M. Ismaïl et les citoyens des quartiers riverains.	Étudiants des facultés des sciences et des lettres de l'université M. Ismaïl	Les forces publiques	Meknès	
29/06/2011	Les manifestants ont été insultés et humiliés et visés par des pierres et des bouteilles en plastique et traités de traîtres à la Nation par des baltajis sans aucun geste de la part des responsables de la police pour arrêter ces comportements. Le secrétaire de la section locale de la Voie Démocratique a été agressé par un indicateur. Un membre du Conseil local d'appui au Mouvement du 20 février a aussi été agressé par un police CMI pour être transporté à l'hôpital Mohammed V.	Abderrahman Abibi : Secrétaire de la section locale de la Voie Démocratique a été agressé par un indicateur. Hassan El Bergui : Membre du Conseil local d'appui au Mouvement du 20 février De nombreux manifestantEs	Mouvement des jeunes du 20 février	Les baltajis du makhzen	Meknès	
13/03/2011	Intervention sauvage à Mohammedia contre un sit-in organisé par la coordination du 20 février. Plusieurs blessés et l'arrestation de plus de 20 manifestants	Des manifestants Arrestation de plus de 20 manifestants	La Coordination du 20 février à Mohammedia	Les forces d'intervention rapide	Mohammedia	
05/04/2011	Arrestation d'un internaute de Mohammedia accusé d'avoir envoyé un email où l'on prétend qu'il insulte la directrice de l'information de la chaîne publique 2M, Samira Sitail.	Omar Heddouchi,	Internaute	La police judiciaire de Rabat	Mohammedia	
22/05/2011	Les forces de sécurité ont intervenus violemment pour interdire les trois manifestations. La répression a fait de nombreux blessés et arrestations parmi les manifestants.	De nombreux blessés et des arrestations parmi les manifestants	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de la répression	Mohammedia	Le sit-in a été démantelé après la libération des détenus.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
20/03/2011	Agression contre un militant du Comité de coordination du soutien au Mouvement du 20 février dans le café Addal à cause de sa participation dans la manifestation du 20 mars à Mrirt.	L'enseignant Mhamed Naciri	Militant du Comité de coordination du soutien au Mouvement du 20 février	Le Président du Conseil municipal et membre de la Chambre des conseillers et son gang.	Mrirt	Le Président du conseil municipal et membre de la Chambre des conseillers et son gang ont battu violemment le militant et ont prononcé des propos injurieux et blessants à l'encontre de touTEs les manifestantEs et ont menacé de se venger.
04/03/2011	Arrestations de 3 membres du Mouvement du 20 février à Nador alors qu'ils distribuait des appels.	Adil Akid, Mourad Mokhtari, Mohamed Ajâoun	Mouvement des jeunes du 20 février	Éléments des services de renseignements en civil	Nador	Les détenus menaient campagne pour la participation au sit-in du 6 mars. Ils ont tous subi des interrogatoires puis relâchés une heure après.
22/05/2011	Intervention violente contre les manifestants dans deux marches séparée et agression d'un enfant âgé de 5 ans.	Enfant de 5 ans	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de la répression	Oujda	L'enfant est entré en réanimation à l'hôpital al-Farabi.
Durant la semaine précédant le 20 février	Enlèvement du jeune Mustapha Koumri	Mustapha Koumri	Jeune du mouvement du 20 février	Les services de renseignement	Rabat	Relâché au bout de 36 heures.
20/02/2011	Usage pour compromettre la réputation et porter atteinte à la dignité des militantEs du Mouvement du 20 février	Mina Boughalbi, Nizar Bennamate, Sabir Bouddouh, Sanae Saadani, Oussama Lakhlifi.	Jeunes du Mouvement du 20 février	Les services de renseignement	Rabat	La désinformation concernant l'annulation des marches du 20 février; montage d'une photo montrant Amina Boughalbi avec le président du Polisario; photo montrant Nizar Benamat au sein d'une église; le piratage et la fermeture de sites, de blogs, de pages électroniques, et parasiter les lignes téléphoniques des militants du Mouvement et des organismes le soutenant.
21/02/2011	Agression contre la Présidente de l'AMDH Khadija Ryadi	la Présidente de l'AMDH Khadija Ryadi	L'AMDH	les forces d'intervention rapide	Rabat	La Présidente de l'AMDH a été ciblée intentionnellement à deux reprises. Elle a été d'abord agressée avec des gourdins puis alors qu'elle accordait une interview à une agence de presse, un grand responsable de la sécurité a donné l'ordre de l'agresser et a été gravement blessée dans différentes régions du corps et notamment au niveau de la tête et de l'abdomen.
21/02/2011	Un sit-in pacifique du Mouvement du 20 février a été sauvagement réprimé.	Des jeunes du Mouvement du 20 février et des militants droits-humanistes: Rabiâ Bouzidi, Driss O'Mhand, Mohamed Sbar, Yousfi Adil et d'autres.	Jeunes du Mouvement du 20 février	les forces d'intervention rapide	Rabat	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
22/02/2011	Répression d'un sit-in de solidarité avec le peuple libyen organisé par le Réseau démocratique de solidarité avec les peuples.	De nombreuses militantes et militants ont été agressés en l'occurrence le Vice-président de l'AMDH Abdelilah Benabdesslam, Samira Kinani et Abdelkhalek Benzekri, membres du Bureau central de l'AMDH, Boubker Houcine, Youssef Makouri, Hicham Cherkaoui, Mohamed Nouhi à qui on a confisqué et cassé le téléphone portable, Houcine Boukbir, Mohamed Bennani qui a été transféré aux urgences, Des jeunes du Mouvement de la jeunesse du 20 février ont été agressés et poursuivis jusqu'à Place Bab Lhad. Ont été spécialement ciblés Achraf Taieb Koujane, Mountassir Drissi à qui on a confisqué l'appareil photo, Yassin Bezzaz, Sanae Salmi qui a été agressée par le wali de la sûreté de Rabat en lui donnant des coups de poing violents au visage.	le Vice-président de l'AMDH, deux membres du Bureau central de l'AMDH, des jeunes du Mouvement du 20 février et des citoyens qui étaient de passage.	Les forces auxiliaires et les forces d'intervention rapide	Rabat	Descente massive de différents appareils répressifs pour semer la terreur parmi les citoyennes et les citoyens; toutes les rues et avenues menant vers le centre libyen ont été fermées. Dès l'arrivée des militantEs pour exprimer leur solidarité avec le peuple libyen, les responsables de la sûreté ont donné l'ordre aux forces de répression d'attaquer et d'agresser les manifestantEs et même les citoyenNEs qui passaient tout en adressant à leur rencontre des propos blessants et injurieux.
27/02/2011	Incursion au siège de la section de l'AMDH de Rabat	Section de l'AMDH de Rabat	Section de l'AMDH de Rabat	Des inconnus	Rabat	Incursion d'inconnus au siège de la section de l'AMDH après avoir cassé la porte pour éparpiller la documentation de la section.
06/03/2011	Répression d'une manifestation artistique de sensibilisation organisée par les jeunes du 20 février et intervention violente des forces de répression contre les manifestants à la Place Elbarid à Rabat	Mouvement des jeunes du 20 février	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces d'intervention rapide	Rabat	Saisie des mégaphones; tabassage et coups de pieds à l'encontre des jeunes du mouvement. Parmi eux Oussama Lakhlifi, visé directement a été violemment agressé et blessé au niveau de la tête et de la mâchoire avant de s'évanouir jusqu'à l'intervention des médecins.
20/03/2011	Répression des enseignants licenciés en sit-in à Rabat	Agression sauvage contre un enseignant licencié en sit-in devant Place al-Barid. Il a été transporté dans un état très grave à l'hôpital Ibn Sina	Enseignants licenciés	Les forces publiques	Rabat	
30/04/2011	Les forces de répression ont investi les lieux du siège de l'UMT et ont réprimé sauvagement les diplôméEs chômeurs, cassé les vitres et les équipements de l'administration et ont semé une atmosphère de terreur dans les proches avenues de la ville.	Les diplôméEs chômeurs Incursion dans le siège de l'UMT à Rabat	L'Association Marocaine des diplômés chômeurs au Maroc	Les forces de répression	Rabat	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
15/05/2011	Suite à l'appel du Mouvement du 20 février pour l'organisation d'un pique-nique aux environs du centre de détention secret de Témara, de nombreux jeunes du Mouvement du 20 février et des membres des forces d'appui au Mouvement ont été agressés soit devant l'hypermarché Asouak Salam au quartier résidentiel Ar-Riad (sis à quelques kilomètres du centre de détention secret), soit à Témara ou encore devant le Parlement durant la même journée du fait des interventions sauvages des forces de répression en uniforme et en civil qui battaient et pourchassaient tout ce qui bougeait causant des victimes parmi les protestataires, les passants, les journalistes...). Les manifestants ont été humiliés, battus et certains d'entre eux arrêtés.	Liste des blessés à Hay Riad: - Membres du Mouvement du 20 février : Hassan Maâras, Hassan Akrouid, Mehdi Soufiani, Ali Jalili, (Rabat) AMDH: Abdelaziz Belahcen (Tiflet) Ligue Marocaine de la citoyenneté et des droits humains :Khalid Ghazali Journalistes : Bziouat (journal As-Sabah), le journaliste du canal télévisé Al-Arabiyya. Arrestations devant le Parlement : Mohamed Fajri et Harchi(Salé), Mohamed Oussama Boutahar (Coordinateur général de la Coordination des Anciens Détenus Islamistes (CADI) de Larache, Farid Moussaïd membre de CADI de Casablanca et Tarid Dani de CADI de Berrechid. A Témara, Oussama Lakhlifi sauvagement battu par les forces de répression a été transporté évanoui à l'hôpital Avicenne où il n'a pris connaissance qu'après plusieurs heures. D'autres protestataires gravement blessés soit au quartier Riad soit à Témara soit devant le Parlement ont été hospitalisés à l'hôpital Avicenne.	Mouvement des jeunes du 20 février et les forces d'appui au Mouvement	Les forces publiques	Rabat	
16/05/2011	Très tôt le matin, le membre du Bureau exécutif de l'organisation des libertés, de la presse et de l'expression et activiste du Mouvement du 20 février a été enlevé de l'intérieur de l'hôpital Avicenne où il tenait compagnie à Oussama Lakhlifi qui se trouvait aux services des urgences. Il a été conduit dans une voiture vers une destination inconnue où il a été humilié et incarcéré isolément jusqu'à 17 heures puis il a été emmené dans un lieu éloigné entre Rabat et Salé puis relâché.	Enlèvement de Mustapha Goumri, (membre du Bureau exécutif de l'organisation des libertés, de la presse et de l'expression et activiste du Mouvement du 20 février) de l'intérieur de l'hôpital Avicenne de Rabat	Mouvement des jeunes du 20 février	Des éléments de la police	Rabat	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
22/05/2011	La marche organisée par le Mouvement et les forces d'appui au Mouvement du 20 février a été réprimée par des appareils répressifs dont certains sont vus pour la première fois dans la rue et qui n'épargnent aucune tranche d'âge ni sexe de manifestants. Plusieurs enfants et leurs parents ont subi des atrocités dont l'un des manifestants a été poussé devant le portail d'un immeuble et a été sauvagement torturé et humilié devant son enfant âgé de 8 ans et lui ont confisqué son appareil photo. Ils ont dérobé plusieurs téléphones portables aux manifestants. Les forces de répression qui encerclaient et tiraient des pierres vers le siège de l'UMT. La manifestation du soir devant la Wilaya, revendiquant la libération des détenus, a pour sa part été réprimée.	Plus de 20 manifestants arrêtés et libérés sauf 6 d'entre eux : Saïd Mouhtadi, Mohamed Ouahmane, Zouhair Adnane, Noureddine Kacimi, Khalid Goumri, Hassan Kacimi. Les blessures graves concernent : Mohamed Samoud ; Oussama Lakhlifi.	Mouvement des jeunes du 20 février	Forces de répression différentes dont les forces « Blair » constituées de militaires portant l'uniforme des CMI.	Rabat	
28/05/2011	Dès que les citoyens commençaient à rejoindre le boulevard Mohammed V pour participer au sit-in pacifique, les différentes forces de répression les ont surpris avec leurs gourdins et les pourchassaient et ont sauvagement tabassé Aziz Bahi.	De nombreuses militantes et militants dont Aziz Bahi membre du parti Congrès National Ittihadi et membre de l'organisation de la Jeunesse ittihadi.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression	Rabat	
28/05/2011	La stratégie des forces publiques consiste à violenter les militantes et les militants et à les menacer d'assassinat. C'est le cas d'Omar Radi.	Le journaliste Omar Radi est poursuivi et menacé d'assassinat.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression	Rabat	
01/06/2011	Intervention des forces de répression lors du sit-in organisé devant le ministère de la communication et arrestation de militants.	Arrestation de : Aziz Idamine Mohamed Hilali	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression	Rabat	
06/06/2011	Les professeurs de la geôle n°9 ont été sauvagement réprimés devant le ministère de l'Education nationale. C'est alors que le militant du Mouvement du 20 février qui était solidaire avec cet acte militant a été arrêté ainsi que sa mère qui est enseignante.	Plusieurs professeurs ont été transportés à l'hôpital dont la mère du jeune Mountassir Sakhi qui a été arrêté..	Les professeurs de la geôle n°9	Les forces de répression makhzenienne	Rabat	Mountassir Sakhi a subi un interrogatoire avant d'être relâché.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
10/06/2011	Un élève membre de la coordination des jeunes du 20 février a été sauvagement agressé ce soir par cinq personnes devant le siège de l'UMT. Il a été battu dans toutes parties du corps et en fin de compte il a reçu un couteau à la tête causant une plaie très profonde et une hémorragie. Il a été transporté à l'hôpital pour les points de suture. Les agresseurs ne lui ont rien volé.	L'élève Imad Eddine Hamdaoui (16 ans)	Mouvement des jeunes du 20 février	Cinq personnes au service des autorités	Rabat	
12/06/2011	Alors que des jeunes distribuait des tracts d'appel à la marche du dimanche 19 juin, ils ont été à quatre reprises arrêtés puis relâchés.	Plusieurs militants dont : Mountassir Drissi, Samir Alami, Nizar Bennamate, Hassan Akrouid.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression	Rabat	
18/06/2011	Une heure après le discours du Roi, un groupe d'ovationnistes (Ayyacha) qui fêtaient le discours du Roi a agressé en complicité avec la police des jeunes du Mouvement du 20 février dans la voie publique et les harcelaient. D'autres ont été agressés par les baltajis du « 9mars » en plein avenue Mohammed V devant la police.	Les activistes agressés : Naïma Guellaf, Tifraz Adoura, Ibtissam, Abdeslam Labiad, Hassan Akejtaoune, Mohamed Khayi, Ali Azouaou, Yassine Bezzaz, Mehdi Belkhouja, Nizar Bennamate, Oussama Lakhlifi.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les ovationnistes par la complicité de la police	Rabat	
19/06/2011	La marche a été réprimée sauvagement par les baltajis et la police qui insultaient, donnaient des coups de pied, pourchassaient les militants dans les rues. Des membres des forces d'appui au Mouvement du 20 février ont aussi été visés par des pierres, des œufs, menacés et l'une d'entre eux a été bloquée devant un immeuble et menacée si elle n'acclamait pas le Roi.	Khadija Ryadi : Présidente de l'AMDH, Abdelilah Benabdesslam : vice-président de l'AMDH, Samira Kinani : membre du Bureau central de l'AMDH, Mohamed Sassi : membre du Conseil national du PSU Soukaina Fouassi : Coordination de Rabat-Salé, Salma Maârouf : Coordination de Rabat-Salé.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les baltajis du régime avec appuyés par les forces de répression	Rabat	
23/06/2011	La Jeunesse du PADS a organisée une campagne pour distribuer l'appel au boycott du référendum du 1er juillet sur la constitution offerte au quartier Yaakoub al-Mansour. Cependant, les autorités makhzenienne ont mobilisé tous leurs appareils pour empêcher les militants de la Jeunesse du PADS d'accomplir leur tâche militante. Des éléments de la police en civil avec en tête le pacha et les Caïds des annexes administratives ont utilisé la violence contre les militants pour leur confisquer les appels au boycott.	Le PADS	La Jeunesse du PADS	Des éléments de la police en uniforme et en civil avec en tête le Pacha et les Caïds des annexes administratives	Rabat	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
01/07/2011	<p>Abdelhamid Amine et plusieurs citoyenNES ont été humiliés, insultés, menacés, harcelés, poursuivis et menacés par des citoyens connus sous le nom de baltajis au service d'appareils sécuritaires mobilisés contre le Mouvement du 20 février. Ces baltajis disposent de la protection du makhzen. Ils brandissent les photos du Roi et les drapeaux qu'ils utilisent pour battre les militants qu'ils traitent d' « infidèles au Roi », « athées », « irrespectueux des prescriptions du ramadan », « prostituées », « homosexuels »,...</p> <p>Abdelhamid Amine a souffert énormément de ces groupes de balatajis, le vendredi 18 mars qui ont manifesté devant le siège de l'AMDH, lui proférant des insultes devant les éléments des appareils sécuritaires.</p> <p>Le dimanche 24 avril, au départ de la grande marche de Yaâkoub El Mansour organisée par le Mouvement du 20 février, il a été humilié par un groupe de baltajis parmi lesquels un grand nombre de ceux qui ont manifesté le 18 mars devant le siège central de l'AMDH et qui ont tenté de l'agresser physiquement.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> mai, alors qu'il suivait les marches de la fête du travail, organisées par les différentes centrales syndicales, un groupe de baltajis est sorti des rangs d'une manifestation pour l'humilier.</p> <p>Le 26 juin, les baltajis ont été ramenés en grand nombre au lieu de la manifestation du Mouvement du 20 février. Un groupe de baltajis a menacé Abdelhamid Amine pour lui rappeler les exactions qu'ils commises à l'encontre de la présidente de l'AMDH au quartier Attakadoum et qu'ils lui ont réservé « sa part » d'humiliation et de violence.</p> <p>Le 30 juin, la rage des baltajis est arrivée à son paroxysme. Ils portaient un cercueil portant les noms de personnalités de grande renommée parmi les forces vives du pays dont Khadija Ryadi, la présidente de l'AMDH et Amine Abdelhamid. La première agression d'Abdelhamid Amine par les baltajis a eu lieu pendant la manifestation ; alors qu'il accordait une interview à l'agence Reuters concernant la position de l'AMDH de la Constitution modifiée, les baltajis l'ont insulté, poussé pour pratiquement arrêter l'interview ; puis, lorsque les forces de sécurité ont frayé un passage pour que de petits groupes de sympathisants du Mouvement du 20 février puissent se retirer, Abdelhamid avec quelques personnes se sont trouvés encerclés par des baltajis qui les humiliaient, leur crachaient aux visages, les tiraient de tous cotés, les violentaient, les traitaient de « traitres », de « suppôts » et leur faisaient chanter pour acclamer le Roi et devant la police, ils lui ont donné des coups de pieds et lui ont versé dessus le contenu liquide d'une bouteille. En même temps un autre groupe de baltajis agressait à l'aide de fil électriques les sympathisants du Mouvement du 20 février en l'occurrence Nidal Salam Hamdache, membre du Bureau central de l'AMDH et Amina Bridaâ, membre de la Commission administrative qui ont été transportés aux urgences où un baltaji armé d'un couteau pourchassait les deux militantes agressées.</p>	<p>Abdelhamid Amine : Vice-président de l'AMDH, Coordinateur adjoint du Comité de suivi du Conseil national d'appui au Mouvement du 20 février.</p> <p>Nidal Salam Hamdache membre du Bureau central de l'AMDH,</p> <p>Amina Bridaâ : membre de la Commission administrative de l'AMDH et du Bureau régional de Kénitra de l'AMDH</p>	Mouvement du 20 février	Les baltajis et les forces de répression	Rabat	Lettre d'Amine Abdelhamid adressée à messieurs le Ministre de l'Intérieur, le Directeur du Secrétariat particulier du Roi, le Premier ministre, le ministre de la Justice dont l'objet est : la sécurité physique d'Abdelhamid Amine et de militants du Mouvement du 20 février et de ses sympathisants est en danger et leurs vies menacées. Que les responsables assument les rôles qui leur sont dévolus.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
01/07/2011	Un bon nombre d'activistes du Mouvement du 20 février, depuis le début des marches et manifestations du Mouvement qui revendiquent la liberté, la dignité, la justice sociale, le respect des droits humains et la démocratie, sont victimes de différentes sortes de harcèlement et guetter par la police. Par ces agissements, les autorités tentent de semer la panique et la terreur parmi les activistes du Mouvement pour les persuader d'arrêter leur lutte pacifique pour leurs justes et légitimes revendications. Ces menaces ont atteint un degré dangereux ces derniers temps à travers les coups de téléphone répétées que reçoivent les activistes pour le menacer d'assassinat et de viol, c'est le cas par exemple de la jeune militante du Mouvement du 20 février Widad Milhaf ainsi que sa mère.	Des activistes du Mouvement du 20 février La jeune Widad Milhaf et sa mère.	Mouvement du 20 février	Les autorités makhzenienne	Rabat	Lettre de la Coalition Marocaine des organismes droits-humanistes adressée à messieurs le Ministre de l'Intérieur, le Directeur de la sûreté nationale dont l'objet est : demande d'ouvrir une enquête urgente sur les menaces d'assassinat et de viol.
12/04/2011	Plus de 13 militants ont été arrêtés	Liste des détenus : Jaouad Faloussi, Abdelhadi Maghzal, Abdelaziz Belmchicha, Abdelali Goumir, Aziz Lachhab, Jamal, Marouan Dadouch, Kamal Barmak, Mohamed Najli.	Mouvement des jeunes du 20 février pour le changement, la Coordination des diplômés et les victimes de Najat	Les appareils de répression	Safi	Les détenus ont été relâchés après le sit-in devant la wilaya de la province.
15/04/2011	Alors que des jeunes distribuait des appels à la marche du dimanche 17 avril, les forces de l'ordre les ont réprimés causant des blessés graves.	Parmi les blessés : Othmane Hanzar, Zardane en état d'évanouissement et 40 autres.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Safi	
29/05/2011	Les forces de répression ont intervenu dans le quartier M. Hassan pour démanteler un sit-in des jeunes et la confiscation des tentes, des mégaphones et des banderoles. Ils ont aussi commis un massacre à l'encontre des habitants de la ville. Après Hay Kaouki, ils sont passés pour mater le quartier populaire Sanya où ils ont perquisitionné les domiciles d'un bon nombre de citoyens. Devant le collège Bir Anzarane, les forces de répression se sont accaparés de la voiture, des mégaphones et ont enlevé un jeune pour le relâcher à 9 km de la ville devant le complexe chimique de Safi après l'avoir terrorisé et menacé de viol. Cette répression a causé de nombreux blessés et des arrestations. Les militants arrêtés ont été conduits loin de la ville où une équipe dirigée par le chef de la police judiciaire nommé Al Hamed les a déshabillés, torturés, menacés de viol et les obligeait à acclamer le Roi et le makhzen.	Liste des détenus: Farid Afritoun: vice-président de l'AMDH section Safi, blessé à l'épaule, la tête et la jambe gauche / Abdeljalil Akadil, Othmane Hanzar, Mustapha Hadiri, Amine Amouaji, Mohamed Chamlali, Hafid Yassine, Abdelbassit Dhiba, Noueddine Alguerrab, Salima Abdelilah, Hicham Biya, Khalid Roudani, Rachid Bannouh, Mohamed Abdelouahed. Omar S. Liste des blessés : Abdelkhalek Belkhiliya, Oussama Ahoufir, Abdellah Maâchi, Maître Mohamed Kabnani, Kamal Saâdi, Abdelilah Atrich, Nordine Jaber, Saïd Amine. Kamal Ammari (agressé sauvagement par 7 policiers près de Dar Bouaouda).	Mouvement des jeunes du 20 février	Les autorités makhzenienne	Safi	A 11 h 30, la police a relâché les détenus par groupe après leur avoir confisqué les téléphones portables.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
02/06/2011	Le jeune Kamal Ammari, membre du Mouvement du 20 février est célibataire, âgé de 30 ans. Il a été sauvagement agressé par les forces de répression durant environ cinq minutes pendant la marche pacifique du dimanche 29 mai. Il a été grièvement blessé au niveau de la tête, les yeux et les genoux. Suite à cette agression, il a perdu la vie ce jour-ci.	Ce jour-ci, Kamal Ammari est décédé vers 14 heures à l'hôpital Mohammed V de la ville.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression	Safi	
05/06/2011	Aujourd'hui, Abdelfettah Dahaj a été enlevé par quatre policiers en civil dans une Renault 19 de couleur grise. A 23 heures, il a été ramené chez lui menotté par les kidnappeurs qui ont été rejoint par dix autres qui ont fouillé la maison de fond en comble et ont confisqué les PC s'y trouvant et des photos avec sa CIN et a été reconduit vers une destination inconnue sachant que tous les centres de la sûreté et la police judiciaire ont prétendu ignorer son sort.	Abdelfettah Dahaj	Un citoyen handicapé	Quatre policiers en civil	Safi	
17/06/2011	Le citoyen Salam Allouli, âgé de 56 ans résident à Sabt Gzoula est décédé au centre hospitalier à Casablanca à la suite de son immolation par le feu le mercredi passé. La cause de ce suicide est due à la tentative de démolition de son domicile en construction par les autorités. Ces dernières avaient refusé de lui accorder son droit à l'autorisation de construction du domicile en question construit donc sans leur approbation.	Salam Allouli	Un citoyen	Tentative de démolition du domicile par les autorités	Safi	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
23/06/2011	Un sit-in organisé devant la cour d'appel de Safi contre la répression et les menaces proférées par la brigade nationale chargée d'enquêter sur le dossier de l'assassinat du martyr à l'encontre de sa famille après lui avoir rendu visite. De même, ces menaces ont été proférées à l'encontre de tous les témoins oculaires de l'assassinat.	La famille du martyr Kamal Ammari	Famille du martyr Kamal Ammari	la brigade nationale chargée d'enquêter sur le dossier de l'assassinat du martyr composée de 12 éléments.	Safi	
06/07/2011	En guise de rancune, les autorités locales ont privé exceptionnellement le militant du Mouvement du 20 février Mustapha Sandiya (marié et père de 2 fils) de son emploi comme mandataire au marché de gros sans aucune justification légale. Cette mesure consiste à le punir pour sa participation aux actions militantes du Mouvement du 20 février.	Mustapha Sandiya	Mouvement des jeunes du 20 février	Les autorités locales	Safi	
07/05/2011	Tentative d'enlèvement du militant alors qu'il se dirigeait chez lui à 19 heures dans la voie publique route de Kénitra près de la station des bus.	Le militant Mjid Chhiba membre du Bureau de l'AMDH section de Salé et du Mouvement du 20 février.	Mouvement des jeunes du 20 février	Deux officiers de police en civil dans une voiture Dacia noire.	Salé	
28/05/2011	Malgré l'interdiction et la répression par les forces de sécurité, les jeunes du Mouvement du 20 février et les résidents au quartier al-Oued ont organisé la marche prévue. Les manifestants ont été violentés et plusieurs d'entre eux ont été blessés. Certains jeunes ont été arrêtés soit avant la marche soit dans l'avenue Annasr.	Plusieurs blessés dont : Fadil Attouch: fracture au bras. Arrestation de : Mohamed Allal Fajri vice-président de l'AMDH section Salé. Amine Lakbabi Mounir El Harrak Adil Karam Confiscation des téléphones portables et des caméras des militants.	Mouvement des jeunes du 20 février		Salé	Les détenus ont été relâchés cinq après leur arrestation.
20/02/2011	Décès de Karim Chaïb à l'hôpital Mohamed V à Séfrou suite à de graves blessures	Karim Chaïb	Un citoyen	Les forces de répression	Séfrou	Karim a été agressé pendant l'intervention des forces de répression lors de la manifestation pacifique de la ville de Séfrou.
20/02/2011	Tentative d'assassinat	Ezzeddine ElManjli le secrétaire local de la Voie Démocratique Et Abdelmoula Kanouni	Membres de l'AMDH	Les forces de l'ordre	Séfrou	Agression et torture

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
16/06/2011	Après que la marche des diplômés chômeurs a commencé et tout près du siège de la CDT, Ezzeddine ElManjli, le secrétaire local de la Voie Démocratique, a été victime d'une agression par un policier de la brigade nationale de la police judiciaire qui est un auteur des crimes commis au centre secret de la DST de Témara. Blessé grièvement El Manjli a été transporté à l'hôpital à Fès.	Ezzeddine ElManjli le secrétaire local de la Voie Démocratique	Membre du Conseil d'appui au Mouvement du 20 février	Un policier de la brigade nationale de la police judiciaire qui est un auteur des crimes commis au centre secret de la DST de Témara.	Séfrou	
20/04/2011	Des jeunes ont été tabassés par les forces de répression et l'un d'eux a été arrêté.	Driss El Idrissi arrêté	Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Sidi Slimane	
19/05/2011	Deux élèves ont été arrêtés les accusant d'avoir échangé des coups. L'élève Abdelkhalek a été agressé par un officier qui l'a humilié et a menacé le deuxième avec un bâton. Après l'intervention de l'AMDH et du Mouvement du 20 février, ils ont été relâchés et ont décidé de poursuivre en justice l'officier.	Les élèves Abdelilah Abich et Abdelkhalek Seddiki	Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Sidi Slimane	
22/06/2011	A 18h30, Abderrahim Machrouh, membre de la Coordination du Mouvement du 20 février a été agressé près de la Province par des baltajis et surtout le nommé Aziz Najd qui a tabassé le militant en vociférant des obscénités sur le Mouvement du 20 février pour le quitter ensanglanté en plein public. Abderrahim a enregistré une plainte auprès du 1er arrondissement de la police et a été transporté à la clinique. Un autre baltaji corpulent a attaqué verbalement les membres de la Coordination et les a traité de tous les noms et a fini par pourchasser un membre par sa Citroën dont l'immatriculation est 56115-2-6 en menaçant de descendre le membre en question et ceci devant le commissaire nommé Larbi, les services de renseignement, le chef de la brigade de sécurité Zouhaïr et d'autres policiers.	Abderrahim Machrouh, membre de la Coordination du Mouvement du 20 février	Mouvement du 20 février	Les baltajis de la ville et surtout le nommé Aziz Najd et le propriétaire de la Citroën et les corps de police	Sidi Slimane	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
27/06/2011	Agression des militants du Mouvement du 20 février et les forces d'appui au Mouvement par les baltajis couverts par les autorités lors de la manifestation pour le boycott du référendum. L'agression prenait la forme d'insultes de jet de pierres et de coups de bâton, des coups de poing ce qui a causé des blessures de plus en plus graves des militants.	Liste des blessés : Abdellatif Brioual : Trésorier de la section de l'AMDH : certificat médical d'inaptitude de 15 jours ; Mohamed Chajri : certificat médical d'inaptitude de 18 jours ; Brahim El Mohammadi : certificat médical d'inaptitude de 15 jours ; Mustapha Siabri : certificat médical d'inaptitude de 23 jours ; Youssef Achbar : certificat médical d'inaptitude de 20 jours ; Thami ElOuahdani : certificat médical d'inaptitude de 23 jours ; Daoudi Charki : certificat médical d'inaptitude de 10 jours ; Mustapha Naji : certificat médical d'inaptitude de 15 jours ; Marouane Lakouid : certificat médical d'inaptitude de 15 jours ; Anas El Ghomri : certificat médical d'inaptitude de 13 jours ; Ali Laâgan : certificat médical d'inaptitude de 15 jours.	Mouvement du 20 février	Des baltajis	Sidi Slimane	
22/05/2011	Après un investissement des lieux sans précédent par les forces de sécurité, les CMI, les forces auxiliaires et sans interdiction préalable de la marche pacifique ni avertissement pour l'évacuation des lieux conformément à la loi, ces forces ont intervenu avec ses gourdis de formes et de couleurs différentes non pas pour disperser les manifestants mais plutôt pour torturer sauvagement les militants du Mouvement, les pourchasser dans les avenues et les encercler dans les rues et proférer des insultes à leur encontre. Les agents de la sécurité ont montré un comportement et une violence sauvage sans précédents.	Suite à ces interventions des forces publiques, des blessures de différents degrés ont été enregistrées : Hamid Haddouchi CIN N° PA 1256 : Blessures graves au niveau du dos et de la cuisse. Mohamed El badaoui CIN N° BJ 352740 : Blessures graves au niveau des cuisses et de gravité moyenne au niveau de l'avant-bras ; Ahmed Sbaï CIN N° EB 115181 : Blessure dorsale de gravité moyenne. Nous signalons des cas d'évanouissement pour : Jalal Laânaya et Mohamed El Badaoui qui a été transporté à l'hôpital pour des soins. Ces interventions ont eu des répercussions psychiques sur les jeunes du Mouvement du 20 février.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité, les CMI, les forces auxiliaires...	Smara	Une lettre a été adressée à ce propos par la Coordination du 20 février à Human Rights Watch.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
21/05/2011	Alors que les jeunes distribuait des appels pour la participation à la marche du 22 mai, une patrouille a attaqué les jeunes à la Place des nations et a violenté Hicham Foughali.	Mustapha Maârouf Hicham Foughali Ali Mohamed Chahboune Chahboune Mfaddel	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité	Tanger	Mohamed Chahboune et Chahboune Mfaddel ont écopé cinq mois de prison ferme pour avoir tenté de rejoindre Rabat pour le pique-nique de Témara.
22/05/2011	Les forces de l'ordre sont en nombre sans précédent depuis les années quatre-vingt-dix. Elles ont bloquées toutes les issues conduisant vers la Place. Immédiatement, les policiers civils arrêtaient toutes personnes scandant un slogan avant de les disperser violemment. Les manifestants se sont déplacés vers les rues voisines ou proches de la Place et ont été violentés sauvagement. Les forces de répression ont eu recours à : -l'utilisation de fourgonnettes blindées renversant les manifestants et tous les citoyens dont les femmes et les enfants. -les insultes et l'humiliation moyennant des propos racistes contre les nordiques en général. -Jet de pierres contre les manifestants. -Perquisition de domicile, humiliation et terrorisation des familles et arrestation de citoyens dans leurs foyers familiaux. Les arrestations ont dépassé 197 citoyens dont 7 femmes. Les blessures sont de gravité différente. Un témoin oculaire a vu des forces de répression en civil vêtir un citoyen en uniforme et l'ont battu ce qui signifierait en cas de décès de ce citoyen que l'un des leurs a été tué et accuseraient les manifestants.	<b>Liste des 21 détenus:</b> 1-Mohamed Saïd Sital: Enseignant et member de la SNE/CDT 2-AbdelAli Laâzizi : salarié member de la CDT 3-Abdelilah Chikar ; Gérant d'une entreprise 4-Abdelaziz Kaskassi : Commerçant 5-Abdelhamid Aberkach : électrotechnicien 6-Rachid Jebbari : Chauffeur et member du Bureau local du syndicat des taxis/CDT 7-Rachid Boukantar : commerçant 8- Lamfadal ben Tastit : Enseignant et member du SNE/CDT 9-Mohamed Rakrak : artisan peintre 10- Abderrahaman Benallouch : employé et member de la CDT 11-Mustapha Sbaï : commerçant et propriétaire du local de l'association Racines 12-Mohamed Amdid : manutentionnaire 13-Abdeslam Bakmine : commerçant 14-Mustapha Skimane : Enseignant et member de la SNE/CDT 15-Yassine Alamba 16-Anas Rioussi 17-Saïd Chaâbi 18-Hamza Zahri : marin 19-Anas Bouazza 20-Younès Mesbahi 21-Ahmed Azzouzi : Activiste de l'Association Massinissa	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité	Tanger	La cour d'appel a annoncé la liberté provisoire pour 14 détenus et le dossier est reporté au 2 juin. Les 7 détenus n'ayant pas bénéficié de la liberté provisoire sont : Yassine Alamba, Anas Rioussi, Saïd Chaâbi, Hamza Zahri, Anas Bouazza, Younès Mesbahi, Ahmed Azzouzi. Le dossier a été reporté au 6 juin prochain pour reconsidérer la requête de convocation du ministre de l'Intérieur, du Directeur de la Sûreté nationale et de l'Inspecteur général des forces auxiliaires. Le parquet au tribunal de 1re instance a auparavant libéré les trois mineurs (Abdelhakim El Hihi, Bilal Douibate et Abderrahim Attou).

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
25/02/2011	Arrestation d'Ayman El Haddad alors qu'il distribuait des tracts appelant à participer à la marche pacifique.	Ayman El Hadad : membre de l'AMDH section de Tanger	Membre de l'AMDH section de Tanger	La police	Tanger	
27/02/2011	Enlèvements et arrestations- 13 citoyens- dans les places publiques et les cafés durant l'après-midi	Enlèvements et arrestations de 13 citoyens	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Tanger	
27/02/2011	Arrestations et enlèvements de militants lors d'un sit-in.	Majda Nour et cinq autres personnes dont Ayman Elhaddad, Yassine Bezzaz, Rochdi Elaoula, Khalil Elhaddad, Fadoua	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de police	Tanger	
29/05/2011	La défense des détenus a découvert que des forces armées royales ont intervenu aux cotés des forces auxiliaires et de la sûreté nationale pour massacrer les habitants de Beni-makada et ce en consultant les noms des victimes. Ainsi, la défense a requis du tribunal de convoquer le ministre de l'Intérieur, le commandant de la caserne militaire n° 42 bis de Tanger, le commandant de la caserne d'Ouarzazat afin de déterminer qui a donné l'ordre de l'intervention violente contre les habitants. A la suite de l'intervention des forces publiques et militaires, les manifestants les ont affrontées en lançant des pierres ce qui a fait de nombreux blessés. Il s'agit de : Les agents de la sûreté nationale : Abdellatif Ameziane, Hafed El Ghaouti, Abderrahim El Ouardi, Mohamed Sahli. Les blessés des forces armées royales : Mustapha El Merzouki, Ismaïl El Yamani, Mohamed Ramz, Mohamed El Ghazouane, Khalid El Ghazi, Mohamed hattouch, Rachid Bouizane. Les blessés des forces auxiliaires : Hassan Touirtou, Larbi Mokhtari, Abdellatif Safsaf, Mohamed Bahlil, Mustapha Dandamoune, Mohamed Ayoub, Driss Chbihi, Abderrahim Oukherrou, El hassane El fair, Nourdine Hayouni, Mourad Hicham, Tarik sayyad, Mohamed Foukani..	Dans ce dossier, sont poursuivis 10 citoyens dont 3 sont en liberté tous sans appartenance politique : Youssef Koukich : 29 ans Mohamed Lamrani : 20 ans Mohamed Ayad : 21 ans Abdeslam Dourra : 26 ans Yassine El Khaldi, El Mehdi El Haloui, Laïla El Moujahid Les jeunes poursuivis en liberté : Mokhtar Laâbi : 24 ans Hassan Haddou El affari : 23 ans Zouhair El Azzouzi. Liste des blessés: Driss Idrissi : certificat d'invalidité de 15 jours. Youssef Kak : certificat d'invalidité de 8 jours El Ghadir : certificat d'invalidité de 7 jours Houcine Outallat : certificat d'invalidité de 50jours Ali Tyassir : Blessures dans les différentes parties du corps Hicham El Guertit : certificat d'invalidité de 5 jours Mustapha Charaf : certificat d'invalidité de 5 jours An-Nouâma El Ghazi : certificat d'invalidité de 5 jours Mustapha Nhaïli : certificat d'invalidité de 5 jours Mae Al Aynine (dame) : certificat d'invalidité de 5 jours L'enseignant Ouakkas certificat d'invalidité de 5 jours Amayour : blessures au niveau des pieds.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces armées royales, les forces auxiliaires et la sûreté nationale	Tanger	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
29/04/2011	Suite au sit-in illimité des familles des détenus du 20 février depuis le lundi 25 avril devant la cour d'appel de Tétouan pour la libération de leurs fils. Les appareils sécuritaires et les autorités locales ont intervenu violemment et ont envahi les lieux très tard le jeudi soir sans préavis ont démantelé le sit-in détruisant tous les biens des familles.	Les familles des détenus du 20 février	des familles des détenus du 20 février	Les appareils sécuritaires et les autorités locales	Tétouan	Ces jeunes détenus ont été arrêtés après la marche du 20 février organisée par le Mouvement du 20 février et suite aux actes de vandalisme visant à saboter la marche.
22/05/2011	Le Mouvement du 20 février et des forces d'appui au Mouvement ont été réprimés par les forces de l'ordre qui les battaient, les insultaient, les humiliaient... à cause de la marche que le Mouvement voulait organiser à partir de Place M. El Mehdi. Les membres du Bureau de l'AMDH ont remarqué la présence d'un bon nombre des différentes forces publiques en civil ou en uniforme. Ces forces de répression ont intervenu dès que les premiers slogans ont été scandés en battant les militants à l'aide de gourdins et en arrêtant les jeunes du Mouvement du 20 février et les composantes l'appuyant et pourchassant d'autres citoyens dans rues avoisinantes et ce durant plus de deux heures.	Liste des blessés : Achraf Oulad Lafkih : contusions abdominales Mouad Acharki Chakib El Bouazzaoui : coup de pied au niveau du visage causant la chute de trois dents et fracture de l'os de la joue droite Saïd Moussa, Bilal Kennoune, Ilias Beniaïch : contusions au niveau du coup Ahmed El Ghazi, Ahmed Khoumsane, Lustapha Younès, Khadija Moussa, Youssef Ouassim: avocet au barreau de Tétouan: contusions dorsales Driss Benzahar, Mustapha Belotour Chadia Bensallam : contusions lombaires Oumaïma Krissifi : contusions au niveau de l'épaule, au poignet gauche et à la jambe. Nadir Douali, Ali Chaïri, Abderrahim Ziani, assia Lamrabet, Marouane Benfares, Mounia Bardouz, Abdelali Aït Benhar : contusions au niveau des mains et du pied. Bilal Krikech : Blessure profonde à la tête et au niveau du pied. Les citoyens violentés sans être arrêtés sont : Mohamed Reda Slaoui/ avocat. Mustapha El Haddad/avocat Adnane Setti, Mustapha El Mada.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité	Tétouan	Tous les détenus ont été relâchés vers 22 h 30.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
29/05/2011	Alors que le Mouvement du 20 février et le Conseil d'appui se préparaient pour la marche prévue à Place M. Mehdi, les forces de répression ont tabassé les participants à la marche.	Liste des blessés : Ismaïl Jebbari : Président de la section de l'ANDCM /Blessure à la tête Ahmed El Amrani : double fracture au membre inférieur gauche Mohamed Abghi : Blessure grave au niveau de l'oreille Omar Ziani : Blessure abdominale du coté gauche El Janid El Haddad : Blessures au niveau d'un membre supérieur et d'un membre inférieur Hamid Fazzaga : Blessure au niveau de la colonne vertébrale.	Mouvement du 20 février	Les autorités makhzeniennes	Tétouan	
16/06/2011	Des leaders de la Jamaâ Adl wa-l-Ihsane (Justice et Bienfaisance) ont été sujets à une campagne de dénigrement par la publication de photos et vidéos « intimes ».	Nadia Yassine Youssef El Alami Slimani Chibani Safae Settari	Des leaders de la Jamaâ Adl wa-l-Ihsane (Justice et Bienfaisance)	Le Makhzen et les dits-Jeunesse royale avec l'emblème du Royaume		
16/06/2011	La mise à feu de la voiture d'un militant syndicaliste, droits-humaniste et membre du Mouvement du 20 février. La voiture garée près de chez lui au milieu d'autres voitures était la seule incendiée avec tout ce qu'elle contenait.	Rachid El Boukouri : militant syndicaliste, droits-humaniste et membre du Mouvement du 20 février Sa voiture mise à feu.	Mouvement du 20 février	De nombreuses pistes conduisent vers la responsabilité du makhzen	Taounate	
19/06/2011	Les appareils répressifs ont sauvagement tabassé les membres de la Coordination du Mouvement du 20 février sur la route nationale n° 6 qui participaient à la marche de protestation. Les forces de répression visaient surtout les têtes des manifestants.	Cette intervention des forces de répression a entraîné des blessures plus ou moins graves parmi les manifestants : Abderrahmane Mannay : blessé à la tête et au visage.	Coordination d'appui au Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Taurirt	
04/05/2011	Convocation et interrogatoire du jeune en état de liberté et agaceries continuelles à cause de ses opinions et ses écrits dans son blog personnel intitulé « la république d'El Aouni » ou de ses écrits sur facebook et Twitter.	Le jeune Khalid El Aouni	Mouvement du 20 février	Commissariat de police à Laâyoune et la police provinciale de Taurirt.	Taurirt	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
15/05/2011	Les forces publiques ont réprimé sauvagement à partir de 16 heures une marche populaire au centre de la ville organisée par le Mouvement du 20 février.	Des blessures de gravité différente parmi les citoyens.	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Témara	
19/06/2011	La marche organisée par le Conseil local d'appui du Mouvement du 20 février a été sauvagement réprimée par les forces de répression et les baltajis de Mahmoud Archane.	Luxation au niveau de l'épaule de Mohamed ben Janna	Conseil local d'appui du Mouvement du 20 février	Les forces de répression et les baltajis d'Archane	Tiflet	
29/05/2011	Les forces de répression ont intervenu violemment contre la manifestation du Mouvement du 20 février et ont arrêté et fait plus de 15 blessés parmi les manifestants. Certains militants gravement blessés ont été transportés à l'hôpital Hassan II à Agadir.	Arrestation de 9 militants et 6 blessés dont Ibrahim Outallate, membre de l'association Tamaynoute-Tagante et président du Congrès Mondial Amazigh qui a été gravement blessé et transporté d'urgence à l'hôpital.	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Tiznit	

### Conclusion:

Enfin, nous enregistrons ce qui suit:

- La revendication d'ouverture d'une enquête sur toutes les formes et les moyens répressifs utilisés à l'encontre des actions pacifiques des masses populaires, sans hésiter à faire appel à une parodie de justice pour mettre en place des procès fallacieux, où les moindres conditions d'une justice équitable sont absentes.
- La revendication de la libération immédiate de tous les détenus arrêtés suite au Mouvement du 20 février. Avec le respect de la liberté d'expression et d'opinion, de manifester pacifiquement comme le proclament la constitution et l'ensemble des conventions et accords internationaux.
- L'exaucement de toutes les revendications légitimes du Mouvement du 20 février pour la démocratie, la liberté, la dignité, la fin du despotisme et la dépravation. Nous lançons un appel à touTEs les citoyenNEs, toutes les forces démocratiques et patriotiques et l'ensemble des forces vives du pays à s'investir efficacement dans les manifestations du Mouvement du 20 février tant à l'échelle locale que nationale, la mobilisation et la participation dans les marches du 20 mars.